

Nombre de personnes
ayant soumis une demande en vertu de l'Arrangement de reconnaissance mutuelles entre
l'Organisme pour le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS)
et l'Autorité des marchés financiers (Québec) selon le type de demandeur
2014-2023

Année	Nombre de demandeurs	Courtier d'assurance ou de réassurance	Agent général d'assurance	Mandataire d'assurance de niveau II	Mandataire d'intermédiaire d'assurance de niveau II	Salarié Distributeur	Note
2014	6				1	5	
2015	9	1	2	1	2	5	<ul style="list-style-type: none"> • Un demandeur était à la fois courtier d'assurance ou de réassurance et agent général d'assurance. • Un demandeur était mandataire d'assurance de niveau II et mandataire d'intermédiaire d'assurance de niveau II.
2016	13	1	2			10	
2017	14	2	1		1	12	<ul style="list-style-type: none"> • Un demandeur était à la fois courtier d'assurance ou de réassurance, agent général d'assurance et mandataire d'intermédiaire d'assurance de niveau II.
2018	15	2				12	<ul style="list-style-type: none"> • Un demandeur a présenté une demande à titre de salarié distributeur en 2017, il n'est pas comptabilisé.
2019	14				1	13	
2020	10	2	2			6	<ul style="list-style-type: none"> • Deux demandeurs sont à la fois courtier d'assurance ou de réassurance et agent général d'assurance. • Deux demandeurs avaient déjà été comptabilisés dans une année antérieure.
2021	22	2	3		2	15	<ul style="list-style-type: none"> • Un demandeur était à la fois courtier d'assurance ou de réassurance et agent général d'assurance. • Un demandeur était agent général d'assurance et mandataire d'intermédiaire d'assurance de niveau II. Deux demandeurs avaient déjà été comptabilisés.
2022	24	4	2			17	<ul style="list-style-type: none"> • Deux demandeurs sont à la fois d'assurance ou de réassurance et agent général d'assurance. • Deux demandeurs avaient déjà été comptabilisés dans des années antérieures.
2023	30	3	1		1	24	<ul style="list-style-type: none"> • Un demandeur était à la fois agent général d'assurance et mandataire d'intermédiaire d'assurance de niveau II. • Un demandeur a déjà été comptabilisé dans une année antérieure. • Une demande était incomplète le type de demandeur n'est pas établi.

Source : Autorité des marchés financiers, Direction de la qualification